



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Examen des pratiques parlementaires instaurées dans divers pays pour faciliter la mise en œuvre des Objectifs de développement durable – Principaux résultats et conclusions

Contexte

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) reconnaît explicitement le rôle central des parlements nationaux dans la création d'un environnement juridique et budgétaire favorable à la mise en œuvre effective des Objectifs de développement durable (ODD) et à la promotion de la redevabilité dans ce domaine¹, notamment par le biais d'examins inclusifs des progrès accomplis aux niveaux national et infranational².

Consciente de l'importante contribution des parlements à la mise en œuvre et au suivi du Programme 2030, l'Union interparlementaire (UIP) a lancé un vaste examen des pratiques parlementaires instaurées dans divers pays pour faciliter la réalisation des ODD, ainsi que des expériences concluantes et des enseignements tirés dans ce contexte. Cet examen s'est penché en particulier sur les aspects suivants :

- les pratiques institutionnalisées (et, le cas échéant, ponctuelles ou informelles) qui intègrent les ODD sous la forme d'un cadre d'action dans les fonctions essentielles du parlement ;
- les mesures qui garantissent que les voix des groupes sous-représentés, marginalisés et vulnérables sont prises en compte dans la mise en œuvre des ODD ;
- les méthodes et les initiatives qui améliorent l'accès aux services de santé et combattent les obstacles entravant l'accès à la santé ;
- les stratégies qui renforcent la lutte contre les changements climatiques, notamment le développement vert et neutre en carbone et l'utilisation d'énergies renouvelables.

L'examen s'est appuyé sur deux enquêtes menées par l'UIP en 2018 et 2021, respectivement sur l'institutionnalisation des ODD dans les travaux des parlements et les pratiques parlementaires visant à faciliter la mise en œuvre des ODD. Les parlements ont également fait part de leurs pratiques lors de la première Réunion parlementaire mondiale sur la réalisation des ODD, qui s'est déroulée en ligne du 28 au 30 septembre 2021.

Objectifs et portée de l'examen

Eu égard aux aspects couverts par l'examen (tels que détaillés ci-dessus), l'UIP s'est attachée à recenser et décrire les initiatives parlementaires existantes dans les domaines suivants :

- les processus, méthodes et outils qui intègrent les ODD sous la forme d'un cadre d'action dans les fonctions essentielles du parlement (élaboration des lois, établissement du budget, contrôle et représentation) ;
- les mesures visant à analyser et à maximiser les liens entre les cibles des ODD et à promouvoir la cohérence des politiques en faveur du développement durable ;
- la priorisation de lois et de dispositions qui contribuent à améliorer l'accès à la santé, en mettant l'accent sur les mesures adoptées – notamment dans les domaines juridique et

¹ Résolution 70/1 (2015) de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, para. 45.

² Idem, para. 79.

budgétaire – en faveur des populations vulnérables et marginalisées ou combattant les obstacles à l'accès universel à des soins de santé de qualité, y compris aux services de soins de santé sexuelle et procréative (ODD 3) ;

- les mesures qui visent à lutter contre les changements climatiques en promouvant l'intégration des ODD dans les lois et politiques nationales d'atténuation et d'adaptation et en créant des synergies avec les objectifs nationaux en matière climatique, les contributions déterminées au niveau national et les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe (ODD 13) ;
- les méthodologies appliquées pour rendre les lois compatibles avec les ODD et pour veiller à ce que l'interdépendance de ces objectifs soit dûment prise en considération ;
- les efforts déployés pour mobiliser la société civile, le monde universitaire, le secteur privé et d'autres parties prenantes, et pour promouvoir la participation des citoyens et les contributions multipartites lors de l'adoption de lois ayant un impact sur la mise en œuvre des ODD ;
- les mesures prises pour garantir que les budgets tiennent compte des cibles des ODD et des priorités nationales, et que des ressources adéquates sont allouées à la mise en œuvre des ODD dans le cadre des cycles budgétaires nationaux ;
- l'importance accordée, dans les délibérations sur le budget et le travail de contrôle des parlements, à l'impact des politiques budgétaires sur les cibles des ODD, et le rôle plus ou moins actif des parlements pour contrôler que l'aide publique au développement (APD) est utilisée pour soutenir la mise en œuvre des ODD ;
- le rôle des mécanismes et initiatives parlementaires consacrés aux ODD (commissions sur les ODD, groupes ou réseaux informels, systèmes de coordonnateurs, etc.), notamment dans les dispositifs institutionnels/de coordination, et la participation des parlementaires aux comités interministériels nationaux sur les ODD, aux conseils de coordination de haut niveau ou aux groupes de travail thématiques ;
- le soutien que certaines institutions nationales (telles que les instituts nationaux de statistique) reçoivent pour développer des outils/cadres permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des cibles des ODD, et la contribution globale des parlements au suivi et à l'examen du Programme 2030, notamment par la mise en œuvre de processus réguliers ou périodiques leur permettant d'évaluer l'impact des politiques gouvernementales sur les ODD – par des mécanismes de contrôle (questions parlementaires, auditions devant des commissions, enquêtes et rapports) ou par la participation à la préparation des rapports nationaux de suivi/d'avancement sur les ODD, des examens nationaux volontaires, des examens locaux volontaires, des évaluations nationales de l'engagement à "ne laisser personne de côté", etc. ;
- les initiatives de sensibilisation, partenariats et activités de renforcement des capacités sur les ODD visant à aider les parlementaires et le personnel à soutenir la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des ODD ;
- l'intégration du cadre des ODD (ou des objectifs et cibles spécifiquement liés à la santé et aux changements climatiques) dans les programmes des partis politiques.

Méthodologie

La méthodologie de l'étude de cas a été appliquée. L'examen a été mené en deux étapes, afin de mettre en lumière les forces et les faiblesses des parlements et de répertorier les pratiques et initiatives parlementaires en lien avec les ODD.

La première étape a inclus une recherche documentaire visant à réunir les rapports et études pertinents de l'UIP et à examiner les données recueillies dans le cadre des enquêtes mondiales sur les ODD que l'UIP a menées en 2018 et 2021, ainsi que les points de discussion et les conclusions de la première Réunion parlementaire mondiale sur la réalisation des ODD (septembre 2021). Des ressources thématiques et des publications des parlements nationaux ont également été examinées. L'étude documentaire a porté sur près de 70 pays³, et les informations

³ Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Andorre, Argentine, Arménie, Autriche, Bahreïn, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chine, Chypre, Congo, Croatie, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fidji, Finlande, Gambie, Géorgie, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pologne,

recueillies ont été confrontées avec celles issues de rapports des agences des Nations Unies, d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, et notamment de comptes rendus de conférences, de rapports nationaux de suivi, de rapports sur les ODD et de rapports parallèles. Cette première étape s'est appuyée sur un cadre d'évaluation comprenant des principes et des critères de base destinés à garantir que des pratiques parlementaires de qualité puissent être étudiées lors de la deuxième étape de l'examen.

Principes directeurs

- Une représentation géographique équilibrée prenant en compte les six groupes géopolitiques de l'UIP ;
- des exemples/études de cas nationaux diversifiés sur la base du niveau de revenu, selon la classification de la Banque mondiale ;
- les expériences du personnel de l'UIP avec les exemples/études de cas nationaux présélectionnés en ce qui concerne la communication avec le ou les coordonnateurs, leur fiabilité, leur volonté de coopérer activement/de participer à l'examen, et leur engagement à assurer un suivi afin de finaliser et de valider l'exemple/étude de cas du pays ;
- la prise en compte de contextes et de pratiques parlementaires moins étudiés ;
- la diversité thématique des exemples/études de cas nationaux.

Principaux critères

Les critères listés ci-dessous ne sont pas exclusifs. Par conséquent, certaines pratiques parlementaires répondent à plusieurs d'entre eux.

- l'existence avérée de processus et de stratégies parlementaires bien définis soutenant l'intégration des ODD dans les fonctions essentielles du parlement (élaboration des lois, établissement du budget, contrôle et représentation) ;
- un engagement confirmé du parlement à catégoriser et à évaluer les liens qui existent entre les ODD ;
- l'existence d'une méthodologie/de processus permettant d'évaluer la compatibilité entre les cibles des ODD et les lois nationales ;
- le fait d'avoir adopté des mesures visant à garantir l'avancement de cibles spécifiques de l'ODD 3 (couverture sanitaire universelle, accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, etc.) et de l'ODD 13 (contributions déterminées au niveau national, politiques climatiques nationales, plans d'adaptation nationaux et stratégies de réduction des risques de catastrophe, etc.), ainsi que leur réalisation ;
- l'existence de mécanismes ou de processus parlementaires pour la mobilisation des parties prenantes ;
- l'existence avérée de mécanismes ou de processus de contrôle pour que les ODD soient davantage pris en compte dans le budget national proposé ;
- l'existence d'instruments ou d'évaluations d'impact qui favorisent l'inclusion des groupes vulnérables et marginalisés ou qui garantissent que les politiques publiques ne laissent personne de côté ;
- l'existence d'un mécanisme parlementaire opérationnel dédié aux ODD (commission sur les ODD, groupe ou réseau informel, système de coordonnateurs, etc.) et d'interactions au sein du cadre de coordination national pour les ODD ;
- l'existence d'organes parlementaires chargés spécifiquement de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des ODD, notamment au moyen d'évaluations d'impact et de mécanismes de contrôle permettant d'observer comment les politiques gouvernementales influent sur la mise en œuvre des ODD ou les contributions des parlements aux processus de suivi et d'examen du Programme 2030 de l'exécutif, par exemple en travaillant avec les ministères et les instituts de statistique en vue d'améliorer la manière dont les informations sont recueillies, ventilées et communiquées au parlement ;
- la participation des parlementaires à des initiatives de sensibilisation, à des activités de renforcement des capacités et à des partenariats pour la mise en œuvre des ODD (à l'échelle locale, régionale ou mondiale) ;

- la mention explicite ou l'intégration du cadre des ODD (ou des objectifs et cibles spécifiquement liés à la santé et aux changements climatiques) dans les programmes des partis politiques.

Les résultats de la recherche documentaire ont été synthétisés dans une matrice d'évaluation destinée à faciliter la sélection des exemples/études de cas nationaux susceptibles d'être pris en compte dans l'examen.

La deuxième étape de l'examen a consisté en des entretiens semi-structurés avec les coordonnateurs pour les ODD au sein des parlements des pays présélectionnés ayant participé à la 143^e Assemblée de l'UIP à Madrid (Espagne), en novembre 2021. Ces entretiens visaient à obtenir des informations supplémentaires et à valider un certain nombre de conclusions. Pour les pays qui n'étaient pas représentés à la 143^e Assemblée de l'UIP, les informations ont été recueillies par écrit auprès du/des coordonnateur(s) dans les parlements concernés.

Le regroupement de différentes sources d'information – documentation écrite, données recueillies dans le cadre des enquêtes mondiales de l'UIP et entretiens menés en présentiel – a permis d'étayer les conclusions de l'examen et de fournir une base solide pour l'élaboration et la finalisation des exemples/études de cas nationaux. Après avoir été analysées, les informations ont été converties en deux catégories d'exemples/études de cas :

- i. les exemples/études de cas plus étoffés illustrant la multiplicité des méthodes et processus utilisés par les parlements pour faire avancer la réalisation des ODD ;
- ii. les exemples/études de cas axés sur une question particulière ou un domaine thématique en rapport avec l'objet de l'évaluation.

Tous les exemples/études de cas en préparation ont été soumis aux coordonnateurs pour les ODD dans les parlements concernés en vue d'obtenir leur feedback ou de vérifier les conclusions tirées. Cependant, de nombreux pays n'ont pas confirmé leur intérêt ou n'ont pas répondu aux demandes de l'UIP, alors que les informations initialement reçues ou obtenues à leur sujet suggéraient que leur parlement travaillait à la mise en œuvre des ODD ou disposait de mécanismes visant à soutenir le Programme 2030. Aussi, la liste finale des exemples/études de cas nationaux est le résultat des contributions actives apportées par des parlementaires et membres du personnel parlementaire bien informés dans les pays concernés tout au long des différentes étapes de l'évaluation.

Calendrier et principales étapes

1. Recherche documentaire : octobre-novembre 2021
2. Matrice d'évaluation pour la sélection des exemples/études de cas nationaux susceptibles d'être pris en compte dans l'examen : novembre 2021
3. Entretiens et discussions de groupe avec les parlements présélectionnés, et communication (en présentiel ou par écrit) des exemples/études de cas en préparation aux parlementaires/membres du personnel parlementaire afin d'obtenir leur feedback : novembre-décembre 2021
4. Finalisation, validation et approbation des exemples/études de cas nationaux : janvier-avril 2022
5. Compilation des résultats et rapport final : mai-juin 2022

Synthèse des résultats

Bien que la majorité des exemples/études de cas nationaux se concentrent sur les résultats ou l'impact obtenus, certains mettent en évidence d'importantes approches et méthodes adoptées par les parlements pour faire avancer la mise en œuvre des ODD.

Sur les quelque 70 parlements examinés, au moins la moitié ont mis en place des mécanismes adaptés ou se dotent progressivement d'outils pour intégrer les ODD dans leurs fonctions essentielles (élaboration des lois, établissement du budget, contrôle et représentation). La liste finale a été réduite à 15 exemples/études de cas nationaux jugés suffisamment détaillés pour présenter les différentes expériences des parlements en matière de soutien à la réalisation des ODD et pour être ensuite transposés dans d'autres contextes.

Destinés à faciliter le partage d'expériences et de connaissances, ces exemples/études de cas nationaux illustrent les pratiques émergentes quant à la manière dont les parlements peuvent remplir leur rôle dans la mise en œuvre des ODD. Quelques-unes de ces pratiques sont présentées ci-après (avec la mention des pays concernés entre parenthèses) :

- recueillir les avis et suggestions du public, de représentants de la société civile ou d'autres parties prenantes avant les délibérations sur un projet de loi ou dans le cadre d'une enquête de contrôle (Mexique) ;
- soutenir le suivi des progrès accomplis sur la voie des ODD et l'établissement de rapports nationaux à ce sujet (Indonésie, Thaïlande) ;
- participer aux premières étapes de la formulation et de l'adoption des plans de développement nationaux (Espagne, Ouganda) ;
- intégrer les ODD dans l'élaboration des lois (Nicaragua) ;
- définir les priorités en matière de réforme législative (Ouzbékistan) ;
- assurer l'application effective de mesures visant à répondre aux besoins des groupes marginalisés et vulnérables (Pakistan) ;
- encourager la participation de nombreuses parties prenantes, y compris les peuples autochtones, les organisations de jeunes et les groupes vulnérables, à la formulation des engagements nationaux relatifs aux changements climatiques (Fidji) ;
- concilier croissance économique, bien-être social et protection de l'environnement en tant qu'approche clé dans la mise en œuvre des ODD (Chine).

Un certain nombre de parlements ont mis en place des structures chargées du suivi et de l'examen des ODD, par exemple des groupes de travail multipartites (Indonésie, Pakistan), des commissions spéciales (Mexique), des groupes spéciaux (Nicaragua, Serbie), des commissions parlementaires bicamérales conjointes (Espagne, Ouzbékistan), des forums ou caucus parlementaires sur les ODD (Kenya, Ouganda) et des sous-commissions (Thaïlande). Parmi les parlements qui ne disposent pas de telles structures spécialisées, certains ont intégré les ODD dans les travaux de leurs commissions permanentes existantes (Chine, Fidji).

Bien qu'il ait été difficile d'évaluer l'impact réel du travail de ces structures parlementaires spécialisées, il est ressorti qu'elles jouent un rôle essentiel en ce qu'elles sensibilisent les parlementaires et soutiennent les efforts déployés par les membres d'autres commissions et du personnel parlementaire pour intégrer les ODD dans les processus et procédures des parlements. Aussi, les parlements qui se sont dotés de telles structures disposent généralement d'outils ad hoc et de procédures internes – par exemple pour la rédaction, la soumission et la promulgation des lois, ou pour la formulation et l'approbation du budget – qui contribuent à la réalisation des ODD. En outre, ces structures spécialisées constituent des "points d'entrée" utiles pour les représentants du gouvernement qui souhaitent travailler avec le parlement sur un aspect particulier des ODD, et améliorent ainsi la coordination entre les parlements et les ministères et organes responsables du suivi et de l'examen de ces objectifs (par exemple pour la préparation des examens nationaux volontaires, comme c'est le cas en Espagne, au Mexique, en Ouganda, au Pakistan et en Thaïlande).

Les entretiens menés en personne avec des parlementaires et membres du personnel parlementaire à l'occasion de la 143^e Assemblée de l'UIP à Madrid ont fait ressortir que même lorsqu'ils n'ont pas établi de mécanismes spécialisés sur les ODD ou qu'ils n'ont pas de procédures propres à intégrer les ODD dans leurs fonctions, les parlements estiment toujours que leur travail soutient la mise en œuvre de ces objectifs (puisque "tout ce qu'ils font présente un intérêt pour les ODD"). Cette interprétation risque toutefois de freiner considérablement les efforts déployés pour que les objectifs du Programme 2030 soient réalisés efficacement.

Seuls le Brésil et l'Ouganda ont donné des exemples concrets concernant la collaboration entre le parlement et d'autres institutions de contrôle (à savoir les mécanismes de collaboration avec la Cour des comptes fédérale au Brésil et le suivi par le parlement du rapport du Vérificateur général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD en Ouganda). Aucune pratique de collaboration entre les parlements et d'autres institutions de contrôle – telles que les organismes nationaux de défense des droits de l'homme ou les commissions de lutte contre la corruption – en vue de la réalisation des ODD en général ou des cibles spécifiques de l'ODD 16 n'a été recensée dans le cadre de l'examen. Ce constat tient peut-être au manque d'informations disponibles. Mais il

peut également révéler que les parlements collaborent effectivement peu avec les institutions de contrôle. Il a toutefois été noté que certains parlements travaillent spécifiquement avec les instituts nationaux de statistique pour l'élaboration ou la mise en œuvre du cadre national d'indicateurs relatifs aux ODD (par exemple en Indonésie, en Ouzbékistan, au Pakistan et en Thaïlande).

En revanche, l'examen a mis en évidence que les parlements coopèrent activement avec d'autres acteurs non étatiques – tels que les organisations de la société civile, les associations professionnelles et des représentants des groupes vulnérables et marginalisés – lors des débats sur la législation et de l'adoption des budgets, ainsi que lors de la préparation des rapports des examens nationaux volontaires établis par le pays et de leur présentation au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ce constat révèle l'émergence d'une approche standard pour ce qui est des processus de suivi et d'examen des ODD : le pouvoir exécutif mobilise de plus en plus le parlement dans le cadre des examens des progrès nationaux, et les parlements mobilisent de plus en plus d'autres parties prenantes dans ces processus officiels.

L'examen a également fait apparaître que les parlements s'impliquent moins dans le suivi de la mise en œuvre de l'APD dans les pays en développement que dans les pays développés (notamment en Autriche, en Espagne et au Royaume-Uni). Cette situation pourrait entraîner des conséquences sur le cadre de responsabilité mutuelle en matière d'APD, un mécanisme contractuel à double sens selon lequel les pays donateurs s'engagent à fournir des fonds suffisants (idéalement en phase avec les ODD) et les bénéficiaires s'engagent à utiliser l'aide de manière efficace et transparente.

Les parlements semblent toutefois s'investir davantage dans la mise en place de partenariats pour le développement. Dans de nombreux cas, leur engagement est facilité par l'UIP (notamment dans le cadre du partenariat avec l'Indonésie) et par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui soutient activement les efforts entrepris par les parlements nationaux pour atteindre les ODD (il déploie en effet des programmes dans de nombreux pays étudiés, notamment en Arménie, en Géorgie, au Kirghizistan, au Mexique, en Ouzbékistan, en Serbie et en Thaïlande). Mais certains parlements ont également pris des initiatives sans concours extérieur dans ce domaine. C'est le cas par exemple des parlements de l'Ouzbékistan et du Pakistan, qui ont organisé des réunions internationales et régionales afin de donner aux parlementaires l'occasion d'échanger sur les ODD. Les parlements d'Autriche et de Zambie ont quant à eux mis en place un programme de coopération bilatérale axé sur l'élaboration d'un cadre juridique propre à faciliter la réalisation de trois cibles prioritaires des ODD pour la Zambie.

D'autres initiatives sont fréquemment mises en œuvre par les parlements, notamment l'organisation d'ateliers et de séminaires de renforcement des capacités (Kenya, Mexique, Ouganda), l'élaboration de lignes directrices et de guides sur les ODD (Brésil, Fidji, Indonésie) et la mise en place d'un encadrement entre pairs pour les parlementaires et les membres du personnel parlementaire (Pakistan).

L'examen a également fait ressortir que certains parlements ont recours à des outils innovants pour contrôler l'action des gouvernements, y compris pour suivre les progrès accomplis sur la voie des ODD ainsi que les budgets et dépenses connexes (par exemple un portail de suivi des ODD en Indonésie et un tableau de bord des ODD au Pakistan). Ces exemples soulignent l'important soutien que les technologies et la transformation numérique apportent aux parlementaires et au personnel parlementaire dans leur travail de contrôle de la mise en œuvre des ODD. Il est toutefois important de noter que ces approches innovantes et ces outils en ligne ne sont pas encore très répandus, du moins dans les pays étudiés.

Même si la formulation des plans de développement nationaux relève normalement de la responsabilité du gouvernement, il arrive que les parlements participent aux premières étapes de la planification et de la mise en œuvre des ODD au niveau national, notamment pour décider des priorités (par exemple en Espagne, en Ouganda, en Thaïlande et en Türkiye). Ces parlements sont dès lors avantagés lors des étapes ultérieures d'adoption et de mise en œuvre et garantissent ainsi que les ODD sont dûment intégrés dans les politiques. En Thaïlande, par exemple, le fait d'avoir participé à la définition du plan national de développement a permis au Parlement d'établir un cadre d'évaluation basé sur des critères pour l'élaboration et l'adoption de lois qui favorisent la mise en œuvre des priorités nationales en matière de développement. En Ouganda, le Parlement a

élaboré un certificat de conformité qui évalue la manière dont les dotations budgétaires sectorielles proposées prennent en considération et soutiennent la mise en œuvre des priorités de développement définies dans le cadre du troisième plan national de développement. Cette participation anticipée des parlements peut contribuer grandement à assurer une appropriation plus large du programme national de développement dans le pays ainsi que l'engagement continu du parlement dans les étapes ultérieures de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'impact de ce programme.

En ce qui concerne l'utilisation de méthodes innovantes dans l'exercice de leurs fonctions essentielles, les parlementaires et le personnel parlementaire semblent de plus en plus enclins à recourir à des méthodes et outils axés sur la pratique pour soutenir la réalisation des ODD. Outre l'Indonésie et le Pakistan (dont les mesures innovantes ont été exposées plus haut), le Nicaragua a mis en place un système d'information sur les politiques institutionnelles qui s'est révélé être un outil utile pour intégrer les cibles des ODD dans la législation. En Espagne, le Gouvernement est tenu de présenter un rapport annuel sur la compatibilité du budget général de l'État avec les ODD, ce qui donne aux parlementaires l'occasion de formuler des commentaires détaillés et d'exprimer leurs préoccupations sur des lignes de financement spécifiques et les dépenses prévues. Dans certains pays, des citoyens et des groupes de la société civile ont lancé des initiatives pour influencer le processus législatif (par exemple au Mexique avec l'initiative du parlement ouvert, ou aux Fidji avec le processus inclusif et participatif par lequel les engagements nationaux en matière de changements climatiques sont définis). De telles approches offrent des occasions privilégiées de promouvoir la responsabilité nationale à l'égard des ODD. Toutefois, sur les près de 70 parlements examinés, seuls quelques-uns s'appuient sur des outils et mécanismes spécifiques pour favoriser la réalisation des ODD.

Hormis les efforts déployés par la commission spéciale du Parlement mexicain pour transposer les ODD au niveau local, l'examen n'a pas mis au jour de nombreux exemples de mesures allant dans ce sens dans les autres parlements. Un certain nombre d'activités régionales ont été recensées en Indonésie, au Kenya, au Pakistan et en Serbie, telles que des auditions et des consultations publiques organisées en dehors de l'enceinte du parlement, ainsi que des visites régulières sur le terrain et des discussions avec le public au niveau local sur des questions spécifiques en lien avec les ODD. Ces exemples ne suffisent toutefois pas pour établir une approche systématique qui permettrait aux parlementaires de prendre un ensemble de mesures visant à donner une dimension locale aux ODD.

En raison du manque d'informations disponibles, il a été difficile d'évaluer dans quelle mesure les ODD sont intégrés dans les programmes des partis politiques ou dans les structures internes des partis (par exemple par le biais de groupes de travail spéciaux ou de coordonnateurs).

Un certain nombre d'enjeux ont été mis au jour dans le cadre de l'examen, soit par les parlementaires et les membres du personnel parlementaire lors des consultations, soit par le consultant externe au cours de l'exercice. Certains de ces enjeux se sont révélés être spécifiques au contexte, mais d'autres étaient communs à tous les parlements. L'un de ces enjeux communs concerne la capacité technique et les compétences spécialisées dont les parlementaires et le personnel ont besoin pour avoir un impact concret et pour formuler des recommandations sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre des ODD. Aussi, de nombreuses personnes interrogées ont souligné l'importance des programmes de formation existants et des initiatives similaires, qui contribuent à renforcer les compétences et les connaissances des parlementaires et du personnel parlementaire. Bien que la plupart des parlements examinés aient organisé des ateliers de renforcement des capacités, des conférences et des séminaires sur les ODD, souvent en coopération avec le PNUD, des programmes de formation continue complets sur ce thème doivent encore être mis en place. En outre, la nature complexe des liens entre les ODD et les interactions entre les cibles exigent l'adoption d'une approche globale de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de ces objectifs. Par conséquent, de nombreux parlementaires n'ont pas acquis les compétences et les connaissances nécessaires pour saisir toute la complexité qui entoure la réalisation des ODD – une situation qui est encore aggravée par la rotation régulière de leurs mandats.

Il est également apparu que pour de nombreux pays en développement, l'accès aux ressources – financières, humaines et technologiques, entre autres – nécessaires pour soutenir la mise en

œuvre des ODD constitue un défi majeur. Par ailleurs, l'examen a mis en évidence que les parlements ne consacrent pas encore suffisamment de ressources pour combler les lacunes constatées et n'investissent pas toujours dans l'utilisation de nouveaux outils et de méthodes innovantes pour faire avancer les priorités nationales en matière de développement ou les ODD. Aussi, la plupart des parlements examinés n'intègrent pas pleinement les ODD dans leur travail quotidien ou dans leurs procédures courantes.

Les exemples/études de cas issus de cette analyse pourront servir de point de départ à un examen de la manière dont les parlements peuvent s'associer efficacement à la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD. Ils mettent en lumière des approches nouvelles, des modalités de travail ainsi que des outils et méthodes pratiques qui pourront être reproduits et adaptés à un plus grand nombre de pays.

Conclusions et recommandations

Bien que les pratiques parlementaires observées dans le cadre de la recherche documentaire n'aient pas toutes donné lieu à une étude de cas complète ou thématique, l'exercice a permis de comparer les différentes expériences des parlements – en examinant leurs résultats et processus concrets – et d'ouvrir le débat sur la manière dont les parlements peuvent renforcer leur engagement dans la mise en œuvre du Programme 2030. En outre, l'examen a dévoilé des questions et des pratiques spécifiques jusque-là en grande partie méconnues, telles que l'utilisation de méthodes participatives pour élaborer la législation, la prise en compte des besoins des populations pauvres, marginalisées et vulnérables dans les allocations budgétaires, l'introduction de méthodes innovantes pour la collecte et le suivi des données, et la participation à l'établissement de rapports sur les ODD.

Sur la base des résultats de l'examen, des informations fournies directement par les parlementaires et membres du personnel parlementaire lors des consultations, et des observations faites par le consultant externe, l'UIP est invitée à prendre un certain nombre de mesures de suivi, à savoir :

- élaborer des programmes de formation axés sur les ODD, classés par niveaux et par modules thématiques (questions sociales, économiques et environnementales, questions transversales, interconnexions, etc.), afin de renforcer les compétences et les connaissances des parlementaires et membres du personnel parlementaire ;
- organiser régulièrement des ateliers de renforcement des capacités, des séminaires thématiques et des réunions favorisant le partage de connaissances qui, au lieu de se concentrer sur un large éventail de questions liées aux ODD, ciblent une préoccupation spécifique ou un outil/une méthode pratique pour une région géopolitique particulière ou un sous-groupe de pays confrontés à des problèmes similaires ;
- assurer le suivi des enquêtes mondiales menées en 2018 et 2021 en élaborant des questionnaires et des systèmes de rapports intuitifs, ce qui permettrait à l'Organisation de mieux évaluer les lacunes recensées et de s'appuyer sur les atouts des parlements pour faire progresser la mise en œuvre des ODD par le biais du partage des connaissances ;
- créer une plateforme en ligne pour les ODD, sous la forme d'une page web spéciale sur le site de l'UIP, en réponse à l'intérêt manifesté par les parlements pour l'utilisation d'outils pratiques et d'approches innovantes. Cette plateforme pourrait proposer des ressources telles que des exemples nationaux et des études de cas parlementaires ; des guides, des publications et d'autres documents ; des outils et des méthodes utilisés dans différents pays pour faciliter la réalisation des ODD, tels que des informations sur des lois spécifiques ou sur les procédures d'élaboration et d'adoption des lois ; et des mécanismes de suivi ou de contrôle du budget et de l'action des gouvernements ;
- s'appuyer sur l'expérience positive du programme de jumelage entre les parlements d'Autriche et de Zambie en évaluant l'impact de telles initiatives, et favoriser/envisager d'introduire des programmes similaires avec un élément de "jumelage" (en travaillant avec des institutions de développement internationales ou bilatérales) ;
- organiser, conjointement avec le PNUD, des ateliers pilotes de renforcement des capacités ou des réunions favorisant le partage de connaissances dans les pays jugés prioritaires. Ces initiatives pourraient porter sur divers sujets, notamment sur l'ODD 16 en particulier, des initiatives de réforme législative ou des évaluations des besoins en rapport avec certains

objectifs (par ex. l'ODD 3 ou l'ODD 13), la mise en place d'une commission spéciale sur les ODD, et la collaboration avec d'autres institutions de contrôle ;

- prendre, dans quelques-uns des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, des mesures prioritaires axées sur la conception de méthodes/procédures parlementaires uniformisées en vue de superviser la fourniture de l'APD, et de garantir ainsi que cette aide est dépensée de manière efficace et transparente, qu'elle est prise en compte dans le budget national et qu'elle contribue adéquatement à la réalisation des priorités nationales en matière de développement ou des ODD (étant entendu que l'UIP n'est pas une institution de développement) ;
- envisager de reconduire l'exercice d'évaluation dans deux ans, ou à un autre intervalle régulier selon les besoins, afin de vérifier si les mesures prises par l'UIP (y compris celles recommandées ci-dessus) ont eu l'impact souhaité, et de dresser un tableau de l'évolution des pratiques parlementaires instaurées dans le monde pour faciliter la mise en œuvre des ODD.